

La signature et la facture électroniques

Préambule :

Depuis 2017, la facture électronique est devenue progressivement obligatoire dans les échanges entre les prestataires et les administrations publiques. En 2026, elle sera obligatoire pour toutes les entreprises du secteur privé « BtoB ».

Dans le cadre du projet de loi de finance 2021, le gouvernement a déposé un amendement « La TVA à l'ère du digital en France » pour généraliser le recours à la facturation électronique, et instituer une obligation de transmission dématérialisée automatique d'informations complémentaires à l'administration.

Cet atelier permet aux experts-comptables d'en maîtriser les enjeux de mise en place.

Objectifs :

Maîtriser les enjeux de la mise en place de la facture électronique. Comprendre la valeur légale d'une signature électronique et les divers niveaux de sécurité. Evaluer la nécessité de se réorganiser pour la mise en place d'un processus digitalisé.

Date, durée et lieu :

- Mardi 7/2/2023 de 9h à 11h (2h), en distanciel synchrone via le logiciel Zoom (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation).

Prix : 0 € ; Attention, pour bénéficier de cette condition tarifaire vous devez être membre correspondant France Gestion.

Public concerné : Expert-comptable

Intervenante : Sanaa MOUSSAID, expert-comptable.

Pré-requis : Néant

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques :

- Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion.

Pédagogiques :

- Exemples pratiques
- Exposés théoriques
- Echanges d'expériences
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation, conçu par l'intervenant et validé par France Gestion, sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

Lors du déroulement de la formation :

- Mises en situations, exercices et corrigés
- Temps dédié à l'ancrage des savoirs (reformulation, questions/réponses)

A l'issue de la formation :

- Questions orales et réponses
- Un point sera effectué sur ce qui a été étudié dans la journée afin de s'assurer que tout a bien été assimilé et de pouvoir reprendre certaines parties en fonction des retours des apprenants.

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- Francis.villos@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

Introduction – Rappels

1^{ère} partie – Définition et principe de la signature électronique

2^{ème} partie – La facture électronique

- Définition et principe de la facture électronique
- La facture structurée/mixte ou hybride
- Focus sur la PAF « Piste d'Audit Fiable »

3^{ème} partie – Le cadre juridique et fiscal

- Les obligations, notamment E-reporting

4^{ème} partie – Avantages de la signature et de la facture électroniques

5^{ème} partie – Repenser l'organisation du cabinet